Quarante-et-unième Année — N° 322 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES MARDI 17 NOVEMBRE 1896

JOURNAL DE ROUBAIX

TARIF D'ABONNEMENT :

ROUBAIX-TOURCOING, . . Trois mois. . . 13 fr. 50. . . Six mois . . 26 fr. . Un an. . . 50 fr.
NORD — PAS-DE-CALAIS — SOMME — AISNE . . . . . Trois mois. . . 15 fr.
Les autres Départements et l'Etranger, les frais de poste en sus.
Prix des Abonnements est payable d'avance. Tout abonnement continue jusqu'à réception d'avis contraire.

BUREAUX & RÉDACTION
Roubaix, rue Neuve, 17. - Tourcoing, rue des Poutrains, 42
Directeur-Propriétaire : ALFRED REBOUX

ABONNEMENTS & ANNONCES :
Les Abonnements et Annonces sont reçus : à ROUBAIX, rue Neuve, 17. — A LILLE, rue du Curé-Saint-Etienne, 5 bis
à PARIS chez MM. HAVAS, LAFFITE et Cie, place de la Bourse, 8, et rue Notre-Dame-des-Victoires, 28.
à BRUXELLES, à l'OFFICE DE PUBLICITÉ.

ROUBAIX, LE 16 NOVEMBRE 1896

SINGULIÈRE AMITIÉ

Les journaux anglais sont très intéressants à suivre dans leurs évolutions sur la question d'Egypte. L'un d'eux, électrisé il y a cinq jours par le martial discours de lord Beresford, déclarait qu'il ne fallait point chercher midi à quatorze heures, que l'Angleterre était allée en Egypte pour son avantage particulier, qu'elle y était restée et y resterait pour son avantage particulier et qu'elle était prête à protéger cet avantage-là contre tout venant.

Un pareil langrge a quelque chose de peu édifiant, quand on le rencontre, un beau jour, dans les colonnes d'un journal où, pendant longtemps, on a lu d'abondantes homélies sur le caractère désintéressé de la mission de John Bull en Egypte.

Que ne nous a-t-on pas dit, en effet, sur la mission civilisatrice et désintéressée de l'Angleterre sur les bords du Nil ?

John Bull n'avait entrepris d'occuper l'Egypte que pour l'honneur de la civilisation et le salut des populations indigènes.

L'opération avait été coûteuse, mais John Bull était assez riche pour n'y point regarder. Il accomplirait sa tâche jusqu'au bout. Et quand l'Egypte serait pacifiée et prospère, il s'en irait, il tiendrait la promesse faite à l'Europe.

Nulle part ce genre d'arguments ne brillait avec plus de relief que dans le journal dont nous parlons. Il ne différait pas en cela de la plupart des autres journaux de Londres. Et, aujourd'hui, comme d'autres journaux de Londres, ce journal arbore crânement la doctrine de lord Beresford.

Si c'est cela de la bonne foi, qu'est-ce donc que la mauvaise ? Si c'est là de l'amitié pour la France, que serait-ce donc de l'hostilité à son égard ?

LA RÉFORME ÉLECTORALE DU SÉNAT

Paris, 15 novembre. — MM. Boissy d'Anglas et Odilon Barrot, députés radicaux de l'Ardèche, viennent de déposer un amendement aux conclusions du rapport de M. Trouillot.

D'abord, ils demandent que les délégués sénatoriaux voient aux chefs-lieux de canton au lieu d'être obligés de se rendre comme actuellement au chef-lieu du département pour prendre part au scrutin sénatorial. Le collège électoral de chaque canton serait présidé par le juge de paix ou, à son défaut, par un de ses suppléants.

Ils demandent ensuite que les délégués soient nommés à raison de un par 100 électeurs ou fraction de 400 au lieu de 150.

Enfin, ils proposent de remplacer les articles 14 et 15 de la loi organique du 2 août 1875 sur l'élection des sénateurs par le texte suivant :

« Nul n'est élu au premier tour s'il n'a réuni la majorité des suffrages et un chiffre de voix égal au quart des électeurs inscrits. Au deuxième tour, la majorité relative suffit. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est élu.

« Le deuxième tour de scrutin aura lieu le deuxième dimanche qui suivra le jour de la proclamation du résultat du premier tour de scrutin. »

Actuellement, d'après l'article 15, les trois tours de scrutin qui peuvent être nécessaires pour une élection ont lieu le même jour et se succèdent de huit heures du matin à dix heures du soir. D'après l'article 15, c'est seulement au troisième tour que la majorité relative suffit pour être élu.

La mort du lieutenant Collot

Alger, 15 novembre. — Voici des détails complets sur le massacre du lieutenant Collot et des spahis qui l'accompagnaient.

Le 31 octobre, le lieutenant Collot et quatre spahis qui se trouvaient en opérations topographiques à 28 kilomètres du fort Miribel, terminaient leur sieste lorsque, vers trois heures de l'après-midi, sans qu'aucun bruit suspect ne se fût produit, surgirent une vingtaine de Chambaas dissidents, brandissant leurs armes et poussant des cris féroces; ils se jetèrent sur lieutenant qui tomba, le ventre traversé par une balle.

Trois spahis étaient mortellement atteints; le quatrième, blessé légèrement, put sauter sur son mehari et se sauver dans la direction d'El Golea, échappant aux décharges dirigées contre lui.

Le capitaine commandant la place d'El Goléa télégraphia aussitôt à Ghardaïa, au colonel Didier, et donna des ordres pour que le corps du lieutenant fut ramené sans retard. Un détachement envoyé sur les lieux enterra dans le sable les corps des trois spahis et revint avec celui du lieutenant Collot, dont les obsèques ont eu lieu en présence de toute la garnison.

Le colonel Didier est parti, de son côté, de Ghardaïa avec 50 gommiers et 40 tirailleurs, afin de rattraper les bandits ; en même temps, le lieutenant Gombaud était chargé, avec un goum important, de battre le désert dans une zône déterminée.

Jusqu'à présent, on est sans nouvelles de ces deux colonnes parties depuis sept jours.

DIANA VAUGHAN

M. le commandeur Lautier vient d'adresser la lettre suivante à l'*Univers* :

AVOCATS DE St-PIERRE
PRÉSIDENCE GÉNÉRALE
3°, rue de l'Abbé-Grégoire, 37
Paris

CHANCELLERIE DE L'ORDRE
2, rue Dogana Vecchia, 2
Rome

« Paris, 14 novembre.

M. Eugène Veuillot, directeur de l'Univers, Paris.

» Monsieur le directeur.

» En réponse à l'invitation que vous m'adressez, dans l'*Univers* du 12 novembre, à propos de miss Diana Vaughan, j'ai l'honneur de vous dire que je n'ai rien à ajouter à ce qui a paru sous ma signature, dans le *Rosier de Marie*, à la date du 10 octobre dernier et dans l'*Echo de Rome* du 1er janvier 1896. Jusqu'à ce qu'on m'ait prouvé que la personne qu'on m'a présentée sous le nom de miss Diana Vaughan n'était pas réellement l'ex-luciférienne, je maintiens toutes mes assertions.

» Veuillez agréer, Monsieur le directeur, l'assurance de ma parfaite considération, » Cr P. LAUTIER.»

M. Lautier, président général de l'Ordre des Avocats de Saint-Pierre raconteit dans l'*Echo de Rome*, du 1er janvier 1896, la longue conversation qu'il avait eue avec Diana Vaughan, le mois précédent, en compagnie de *MM. Léo Taxil*, le docteur *Bataille* (Hacks), et d'un dessinateur qui exécuta le portrait de la « charmante jeune femme. »

Le 10 octobre dernier, le *Rosier de Marie*, organe *officiel de l'Ordre des avocats de Saint-Pierre* reproduisait l'article et M. le commandeur croyait pouvoir y ajouter cette déclaration aussi catégorique que possible :

« Miss Diana Vaughan existe, *nous l'affirmons sur l'honneur, mais nous comprenons qu'elle vive dans la retraite la plus absolue pour éviter la vengeance des initiées de la Haute Maçonnerie ?* » Commandeur P. LAUTIER.

» Président général de l'ordre des avocats » de Saint-Pierre. »

L'Univers fait suivre ces documents des réflexions suivantes :

« Sur l'honneur ! sur l'honneur ! M. Lauthier voulait dire sans doute : *sur la parole de MM. Hacks-Bataille et Taxil*, qui lui ont raconté ce qu'il leur a plu de dire, selon les conseils de deux initiés extrêmement inventives.

» Une remarque, avec la permission de M. le président général de l'ordre des Avocats de Saint-Pierre.

» Jusqu'à présent, aux yeux du public, il était témoin, garant, patron, parrain, répondant de l'ex-luciférienne. Il s'était donné comme tel, publiquement, officiellement... Or, aujourd'hui, il décline s'en être rapporté, pour toute garantie, à la confiance qu'il avait en MM. Taxil et Hacks-Bataille. Ce dernier jure ses grands... diables qu'il ne s'est jamais mêlé de l'*affaire* Vaughan. Est-ce que M. le commandeur Lautier entend lui donner un démenti ?

» Quant à M. Taxil (toujours obstinément muet depuis le démenti de Mgr l'archevêque d'Edimbourg) son sérieux a l'air d'être entamé jusqu'au fond.

» La confusion est que M. le commandeur a été mystifié.

» Mais personne ne comprend pourquoi il a éprouvé le besoin de s'engager en son nom propre et de donner sa parole d'honneur, accompagnée de ses titres officiels.

» EUGÈNE TAVERNIER. »

L'ESCROC DES SAVOYARDS

Paris, 15 novembre. — Depuis quelque temps, un individu, originaire de la Savoie, exploitait ses compatriotes résidant à Paris. On l'avait surnommé la sangsue des savoyards; mais il opérait avec tant d'habileté qu'il avait été, jusqu'à présent, impossible de le pincer.

Avant-hier, le nommé Calvé, originaire de Saint-Pierre-d'Albigny, était prévenu qu'un individu s'était présenté à l'usine où il travaillait, pour lui apporter, prétendait-il, des nouvelles de sa famille. Mais comme Calvé était absent, il devait revenir le lendemain. L'ouvrier, qui avait eu vent des escroqueries commises au préjudice de ses compatriotes, avisa, dans l'intervalle, le commissaire de son quartier.

Celui-ci connaissait justement un inspecteur natif, lui aussi, de Saint-Pierre d'Albigny. Il le dépêcha à l'usine, accompagné de deux agents en bourgeois, en lui donnant l'ordre de jouer le rôle de Calvé. Lorsque l'individu suspect se présenta, il fut mis en présence de l'inspecteur : « Mon cher compatriote, lui dit-il, votre famille vous dit mille choses et m'a chargé d'une caisse de victuailles pour vous. Je l'ai laissée à la consigne. »

Elle est à votre disposition; seulement, j'ai payé douze francs de frais, voici le reçu. L'inspecteur prit le papier : « Mais, fit-il, ce reçu désigne comme lieu d'arrivée la gare Montparnasse et non pas la gare de Lyon. » L'autre balbutia une explication vague. « C'est bien, je vous arrête, » dit le pseudo-Calvé, qui déclina ses qualités.

Le filou avoua que sa coupable industrie le faisait vivre grassement depuis six mois. On suppose que les reçus qu'il délivrait proviennent d'un vol commis chez un commissionnaire en marchandises. On l'a envoyé au dépôt. C'est un nommé Maguet, originaire de la Savoie. Le nombre des escroqueries dont il est l'auteur dépasse le chiffre de 300.

LES REINES DE HOLLANDE EN FRANCE

Grenoble, 15 novembre. — La reine Wilhelmine et la reine-mère Emma, des Pays-Bas, et leur suite, depuis quelques jours à Corbières, près d'Aix-les-Bains, sont arrivées à Saint-Laurent-du-Pont, ce matin, à 10 heures 45, par train spécial, se rendant à la Grande-Chartreuse, qu'avec l'autorisation spéciale du Saint-Père, envoyée de Rome, elles ont pu visiter.

Après la visite du couvent, les deux reines sont reparties à une heure et ont gagné par le Sappey, Grenoble en voiture. Le cortège est arrivé à Grenoble à cinq heures du soir.

M. Jay, maire, et trois adjoints attendaient à la porte St-Laurent. Le maire a présenté les souhaits de bienvenue, regrettant que cette courte visite n'ait pas permis à la population de prouver aux deux reines sa différente sympathie par une réception digne d'elles.

Les reines ont répondu qu'elles étaient très touchées de la courtoise démarche du maire, qu'elles conserveraient le souvenir de l'accueil sympathique qui leur était fait dans ce beau pays et elles ont exprimé le *regret de ne pouvoir rester plus longtemps.*

Le cortège a traversé la ville au galop des chevaux et a gagné la gare où un train spécial, parti à cinq heures quarante-cinq, les a reconduites à Aix-les-Bains.

NOUVELLES DU JOUR

MM. Doumer et Bourgeois à Grenoble

Grenoble, 15 novembre. — *MM. Doumer et Bourgeois*, en tournée de conférences, se sont arrêtés aujourd'hui à Grenoble où ils ont prononcés des discours, à la salle du Gymnase, devant 2000 personnes.

M. Doumer, après avoir énuméré les réformes républicaines, parmi lesquelles il a mentionné l'amoxération de l'impôt foncier pour tous les petits cultivateurs, a fait l'apologie de l'impôt sur le revenu, rééditant tous les arguments qu'il a déjà produits dans maintes réunions et à la Chambre.

Prenant à son tour la parole, M. Bourgeois a résumé rapidement les arguments de M. Doumer et a remercié les organisateurs de la réunion, notamment M. Saint-Romme, sénateur radical, pour montrer, a-t-il dit, qu'il a encore des amis au Sénat.

Abordant la question de la réforme constitutionnelle, l'ex-président du conseil dit qu'il n'est pas partisan d'une assemblée.

Il faut limiter les attributions du Sénat : « Nous croyons, dit-il, surtout en matière financière, que le dernier mot doit appartenir à la Chambre, issue du suffrage universel.»

Pour la responsabilité ministérielle, elle ne doit être engagée que devant les élus du suffrage direct.

Au sujet de la réforme électorale au Sénat, M. Bourgeois dit que si la proposition de M. Guillemet passe à la Chambre et que si le Sénat vote cette proposition, on n'aura pas à en parler aux élections législatives. Mais si, par contre, cette modification ne se réalisait pas, il faudrait imposer cette réforme aux candidats des prochaines élections et élémentaires aux ceux qui ne l'accepteraient pas dans leur programme.

Après avoir rappelé l'emballement qui faillit perdre la République au moment du boulangisme, et déclaré que c'est le mécontentement qui nous jette dans les utopies du collectivisme (sic), M. Bourgeois a terminé son discours au milieu des applaudissements et des cris de « Vive Bourgeois! »

Le voyage de M. Rambaud

Paris, 15 novembre. — M. Rambaud, ministre de l'instruction publique, a présidé aujourd'hui trois inaugurations : celle de la voie ferrée de Montbozon à Lure et celles des deux monuments élevés à Villersexel, l'un à la commémoration de la victoire du 9 janvier 1871, l'autre aux soldats de la Haute-Saône morts pendant la guerre franco-allemande.

De nombreux discours ont été prononcés. Le ministre a peu parlé.

Les derniers moments du député socialiste Santumier

Paris, 15 novembre. — *Le rédacteur du Figaro* a eu une conversation avec l'abbé Ferret, vicaire de Saint-Sulpice et confesseur *in extremis* de M. Santumier.

L'abbé Ferret a dit à notre confrère qu'après qu'on l'eût remonté chez lui, M. Santumier aurait dit à son entourage qui, par deux fois déjà, avait refusé l'entrée d'un prêtre :

« Si c'est l'abbé Ferret, qu'il entre ».

M. Santumier embrasse le prêtre, acceptant d'être confessé par lui, demandant en outre que son père fût présent à l'administration de l'Extrême Onction. Un confrère et les médecins étaient également présents. M. Srutumier récita très pieusement les actes de foi, d'espérance, de charité et de contrition, suppliant le prêtre de l'assister jusqu'à la fin. Il mourut dans ses bras.

L'abbé Ferret, lui fit alors fermer les yeux, plaçant entre les doigts un crucifix.

M. Santumier père le remercia avec effusion, convenant avec lui qu'aujourd'hui il ferait la levée du corps et l'accompagnerait jusqu'à la gare.

L'abbé Ferret a ajouté que, dans l'après-midi d'hier, M. Santumier père invoqua l'intervention extrêmement pressante de M. Viviani, député socialiste, pour renoncer aux obsèques religieuses, à Paris.

C'est pour ce motif que le père avait eu la faiblesse de consentir à ce que la mention « muni des Sacrements de l'Eglise » ne figurât pas sur les lettres de faire-part.

Le *Figaro* ajoute : « Et maintenant nos bons socialistes feront-ils grâce au clergé pendant quelques jours au moins de cette gracieuse épithète de « voleurs de cadavres » qu'ils lui prodiguent, on le sait, à tout propos et si souvent hors de propos. »

Les élections municipales de Toulouse

Toulouse, 15 novembre. — Les candidats de la liste radicale socialiste sont élus par 12.500 voix en moyenne

Ce résultat suscite un grand enthousiasme dans les milieux politiques.

Le Capitole a été illuminé à la demande d'un groupe d'électeurs qui ont ensuite manifestésur divers points de la ville

Un match vélocipédique important à Paris

Paris, 15 novembre. — Aujourd'hui a eu lieu au Vélodrome d'hiver le match Palmer-Baugé sur 100 kilomètres. Palmer, anglais, est possesseur des records des 100 milles; Baugé fut le vainqueur du championnat de France (100 kilomètres), couru à Roubaix.

Les deux concurrents sont partis à un train formidable, mais au treizième kilomètre, Beaugé est pris d'une défaillance et perd un, puis deux tours ; une crevaison de pneumatique lui fait perdre encore quatre tours.

Il est en retard de six tours lorsque Palmer défaille et se laisse rattraper son avance.

Au 90e kilomètre, les deux coureurs se sont retrapés, et finalement Beaugé triomphe avec deux tours d'avance.

Temps : 2 h. 49 m. 08 s.

La paix conclue entre l'Italie et l'Abyssinie

Rome 15 novembre. — On n'a toujours aucune confirmation officielle de la conclusion de la paix avec Menelik, mais la nouvelle peut être maintenuant considérée comme certaine.

Seule, la solution concernant l'affaire du *Dalleyck*, le navire hollandais chargé d'armes capturé par un croiseur italien, dans la mer Rouge, resterait douteuse.

L'emprunt national Espagnol

Madrid, 15 novembre. — Jusqu'à présent, le chiffre des souscriptions reçues à Madrid pour l'emprunt national, s'élève à 124 millions.

On compte, qu'à l'heure actuelle, la province a souscrit environ 400 millions.

Un crime socialiste en Grèce

Patras, 15 novembre. — Un individu de 40 ans a assassiné N. Gopoulo, riche commerçant, et a blessé en pleine rue un autre négociant, M. Konnar.

Arrêté immédiatement, il a déclaré avoir agi au nom des socialistes : plusieurs arrestations ont été opérées.

Cette affaire, la première de ce genre qui arrive en Grèce, a causé une vive émotion.

On fait courir le bruit que l'assassin est fou, mais on n'attache qu'une créance très limitée à ce bruit.

M. Félix Faure, président d'honneur de la Société des secours aux blessés

Sur une démarche personnelle, qui est très commentée, du duc d'Aumale, président de la Société des secours aux blessés, M. Félix Faure a accepté la présidence d'honneur de la dite société.

Les obsèques de M. Santumier

Paris, 15 novembre. — Ce matin à dix heures ont eu lieu les obsèques de M. Santumier, député socialiste de Neuilly. Le corps a été conduit à la gare de Lyon pour être transporté à Seignelay (Yonne), où doivent avoir lieu les obsèques définitives.

Plusieurs discours ont été prononcés dans la cour de la gare devant le cercueil du défunt, notamment par MM. Jaurès, au nom du groupe socialiste de la Chambre, Millerand et Barrès.

M. A. Lebon à Bruxelles

M. André Lebon, ministre des colonies, est parti hier soir pour Bruxelles.

Les élections municipales de Toulouse

Toulouse, 15 novembre. — L'ouverture du bureau n'a donné lieu à aucun incident.

Par suite de leur plainte contre les opérations électorales de dimanche dernier, les candidats de la liste Gendre se sont retirés de la lutte pour ne pas sanctionner par le maintien de leur candidature les irrégularités qu'ils ont dénoncées.

Il n'y a plus par conséquent qu'une seule liste, celle du conseil municipal dissous, qui a en 26 candidats proclamés au premier tour, liste qui comprend es dix candidats restés en ballottage. Il y a peu de monde aux diverses sections.

La mort de M. Gilbert Leguay

M. Gilbert Leguay, qui y a eu fort mêlé aux affaires de la dynamite et aux affaires de Panama, est mort cette nuit.

Leguay avait débuté par une très belle carrière politique. Ancien conseiller général, il était devenu préfet de divers départements et en 1882 avait été appelé à la direction de l'administration départementale au ministère de l'intérieur avec le titre de conseiller d'Etat et le grade de commandeur de la Légion d'honneur. Il fut plus tard député, puis sénateur du Puy-de-Dôme.

En 1891, il ne se représenta pas pour se consacrer aux affaires financières et industrielles. En particulier il était administrateur délégué de la société de dynamite. C'est à la suite de la déconfiture de cette société, qui avait mis en circulation pour 19 millions de valeurs indûment signées, qu'il fut arrêté en 1892 et condamné à 5 ans de prison. Il a bénéficié l'année dernière de la libération conditionnelle.

Il y a quelques jours il avait été entendu comme témoin devant la cour d'assises de Versailles dans le procès d'Arton, car celui-ci avait été sous ses ordres à la Société de dynamite.

La fin d'un mystificateur

Le fameux Lemice-Terrieux, qui pendant une demi-douzaine d'années se livra à toute une série de facéties dont nombre de gens ont été victimes, est mort, comme on sait, à Strasbourg, mais un imitateur de Lemice-Terrieux a écrit à divers journaux des lettres qu'il signait du nom du célèbre mystificateur Paul Massou et ou il prétend que Lemice-Terrieux était toujours vivant.

La vérité est que Lemice-Terrieux n'est pas mort pour rire, mais pour de bon. Le *Temps* publie ce soir l'extrait mortuaire du registre de la ville de Strasbourg en date du 8 novembre.

Tué à coup de hache

Quimper, 15 novembre. — Le nommé Corentin Salaun a tué à coups de hache, dans son moulin de Doz-en-Landeleau, le sieur Pierre Taro, demeurant à Plouye, avec lequel il s'était pris de querelle au moment où cet homme passait devant chez lui ; un des coups de l'instrument a déterminé la fracture du crâne.

Le parquet de Châteaulin s'est transporté avec un médecin légiste sur le lieu du meurtre. Le coupable a été arrêté.

A 5.700 mètres

Berlin, 15 novembre. — Le ballon *Brema* lancé de Berlin a atterri près de Rubnitz, sur les bords de la Baltique, après avoir atteint une hauteur de 5,700 mètres.

Incidents universitaires à Rome

Rome, 15 novembre. — Samedi matin, l'ouverture des cours de l'Université a été marquée par un double incident. Les étudiants ont sifflé le ministre de l'instruction publique, M. Gianturco.

D'autre part, le professeur Labriola a prononcé un discours insidieux, augurant une Italie meilleure que la présente, ruinée par la politique africaine et par la politique téméraire de M. Crispi.

Le professeur est allé jusqu'à dire que l'attitude de l'Italie est prudente jusqu'à la lâcheté.

Les événements d'Orient. — Nouveaux massacres en Arménie

Francfort, 15 novembre. — Le correspondant à Constantinople de la *Gazette de Francfort* dit que, d'après les rapports du consul d'Angora, les massacres d'Everek ont été provoqués par l'insatiable esprit de rapine et de brigandage des Kurdes qui voulaient enlever aux Arméniens la totalité de leurs moissons, alors que ceux ci s'offraient à leur en céder la moitié.

Deux mille Arméniens ont été tués. Neuf cents maisons, composant le quartier arménien, ont été pillées et les églises incendiées.

CHRONIQUE LOCALE

ROUBAIX

Une cérémonie patriotique. — Lundi, à onze heures et demie du matin, a eu lieu, en l'église Saint-Martin, une cérémonie patriotique d'un caractère aussi touchant qu'imposant, sur l'initiative des officiers du *Cercle militaire* de Roubaix, des membres du comité roubaisien du *Souvenir français* et de l'*Union des sociétés patriotiques militaires*, une messe commémorative a été célébrée pour les membres décédés de ces sociétés et pour les soldats morts au service de la Patrie.

L'église avait reçu, pour la circonstance, une décoration spéciale. L'autrée était harmoniée d'un faisceau de drapeaux tricolores à un cartouche qui portait l'inscription « Souvenir français ». Les piliers de la grande nef étaient revêtus de draperies noires. Aux deux du bas et à ceux de l'entrée du chœur s'étalaient des cartouches au chiffre de la République française avec un faisceau de drapeaux. Des autres piliers pendait également l'étendard français.

Un grand catafalque, brillamment éclairé était disposé au milieu de la nef.

Le Cercle militaire assistait au complet à la cérémonie, ayant à sa tête le commandant Victor Despatures, son président, qui avait pris place dans le chœur, où se trouvaient également le capitaine Georges Duvitier, président du Cercle militaire de Tourcoing, deux officiers de ce même Cercle, M. Julien Lagache, président d'honneur du *Souvenir Français*, et président de la Chambre de commerce de Roubaix, M. Henri Tiquet, président du Tribunal de commerce et président de l'Association des Dames françaises, Monsieur Paul Despatures, membre du Comité de la même association, M. Paul Watine, vice-président d'honneur du *Souvenir français*, M. Poilvez, lieutenant de gendarmerie, MM. Mony, capitaine des douanes, et Fecquet, lieutenant des douanes, délégués, M. Hubert, commandant des pompiers et ses officiers;

M. Barroyer, commissaire central, M. Broigne, commissaire, M. Sayet, secrétaire général de la Mairie, M. Eugène Motte, conseiller général, et MM. Edouard Roussel et Jules Hazebrouck, conseillers d'arrondissement.

Dans le sanctuaire, de chaque côté du maître autel, étaient rangés les drapeaux des sociétés suivantes ; Les « Anciens Médaillés », les « Anciens Combattants de Crimée », les « Anciens Combattants de 1870-71 », les « Anciens Soldats de l'Armée de Mer », « La Fraternelle », les « Anciens Sous Officiers français », l' « Union Fraternelle des Combattants de 1870-71 », la société de gymnastique « La Roubaisienne », l' « Association Amicale des Facteurs », l' « Union des Patriotes».

De nombreuses délégations de ces sociétés, ayant à leur tête leur président, se trouvaient dans l'assistance, parmi lesquelle nous avons remarqué également des délégations de la Société d'anciens militaires « L'Avant-Garde » de Lys-lez-Lannoy et de la gendarmerie de Roubaix, les membres du Comité du « Souvenir français », Mme Bulteau-Lenglet, représentant le Comité de l' « Union des Dames de France », M. le chanoine Chabé, principal de l'Institution Notre-Dame-des-Victoires, et M. l'aumônier de l'Hospice.

La messe a été célébrée par M. l'abbé Robezin. M. l'abbé Moine, prédicateur de la dernière semaine du jubilé, a prononcé un discours dans lequel il a fait ressortir le double caractère religieux et patriotique de la cérémonie.

M. Brcquet, maître de chapelle, a interprété avec sentiment un *Pie Jesu* de Ch. Magner, ainsi que l'*Agnus Dei* de Dard, dans lequel M. Paul Grumiaux a fait aussi apprécier favorablement sa belle voix de ténor.

M. Meyer, l'excellent organiste de la paroisse, s'est fait aussi remarquer par son artistique exécution.

La *Grande-Harmonie* a magistralement interprété deux beaux morceaux : *Fatalité* et la *Marche héroïque et a Balkans*, dédiée au général russe Gourko.

Une quête très fructueuse a été faite par les jeunes officiers du Cercle Militaire : MM. J. Bossut, Littaye, Deledalle, Waymel, Dupont et Ch. Dupire.

A la suite de cette cérémonie dont les assistants ont emporté la meilleure impression, une réception des différentes sociétés qui y avaient pris part a eu lieu au Cercle militaire.

L'assemblée générale des « Prévoyants de l'Industrie et du Commerce roubaisiens ». — La société des « Prévoyants de l'industrie et du Commerce roubaisiens » organisée en vue d'une caisse de retraites et approuvée par arrêté préfectoral du 17 octobre 1895, a tenu dimanche, à onze heures et demie, son assemblée générale statutaire dans la salle des fêtes des Sapeurs Pompiers, mise à sa disposition par l'administration municipale.

M. Ed. Duquenne présidait ayant à ses côtés, MM. P. Destombes et Florentin Eloy, vice-présidents et les membres du conseil d'administration.

Le président, en ouvrant la séance, a informé l'assemblée que M. Eugène Motte, président d'honneur, lui a fait part de ses regets de ne pouvoir assister à la réunion et l'a assuré de sa constante sympathie pour la société. M. Ed. Duquenne a ensuite rappelé le décès d'un des sociétaires et annoncé qu'il était persuadé d'être l'interprète de tous en adressant à sa famille les plus sincères condoléances.

La parole est alors donnée à M. Dumont pour la lecture du procès-verbal de l'assemblée générale du mois de juin qui a été adopté sans observation.

Après cette lecture, le secrétaire, M. Lievens, a porté à la connaissance des assistants que le règlement pour la commission de contrôle était en élaboration et a demandé aux sociétaires qui voudraient faire partie de cette commission de se proposer au conseil d'administration. Il donne aussi lecture des modifications aux statuts qui ont été rédigées sur la demande d'un groupe d'adhérents et qui vont être soumises au vote de l'assemblée.

Ces modifications visent le nombre des sociétaires qui serait porté à quinze cents et les cas de radiation.

Il annonce aussi que l'assemblée aura à se prononcer sur le versement d'une somme de 4,000 francs en fonds indisponibles à la Caisse nationale des retraites.

Il est alors procédé au vote sur les modifications aux statuts, Pendant le dépouillement, M. Flipo, trésorier de la société, donne lecture de la situation financière. Depuis la dernière assemblée générale la société a reçu des dons de deux cents francs de MM. Eloy-Duvillier, Jean Réquillart, Toulemonde-Destombes, Eloy-Vinchon et Edouard Roussel.

L'actif de la société se compose actuellement de 47,520 fr. 82 dont 3.392 fr. 77 à la caisse nationale des retraites, 13,816 fr. 75 en fonds libres à la caisse des dépôts et consignations et 311 fr. 30, en caisse du trésorier.

M. le président fait ressortir la prospérité de la Société qui, après deux ans seulement d'existence, possède un capital de plus de 47,500 francs.

C'est, en effet, un magnifique résultat et bien peu de sociétés pourraient, après si peu de temps, présenter une situation financière aussi favorable.

Le vote d'une somme de 4,000 francs en fonds *indisponibles à la caisse nationale* des retraites est approuvé à l'unanimité par mains levées.

Pour le projet de modifications aux statuts qui, pour être admis, devait légalement réunir les votes de la moitié des sociétaires électeurs, le scrutin n'a pas donné de résultat, par suite de l'insuffisance des votants.

M. le Président fait remarquer, à ce sujet, qu'il est regrettable que les adhérents, dont il constate volontiers l'exactitude à payer leurs cotisations, ne mettent pas le même empressement à assister aux assemblées générales où se traitent les intérêts de la société et par là contribuent à l'inconvénient d'un scrutin sans résultat.

Il annonce ensuite qu'une nouvelle assemblée générale se tiendra au foyer de l'Hippodrome pour un nouveau vote des modifications aux statuts. Cette assemblée est fixée au dimanche 29 novembre courant, à onze heures et demie.

La séance est levée à midi et demi. Une collecte faite à la sortie en faveur des sociétaires sous les drapeaux a produit la somme de 24 fr. 50.

L'exposition de l' « Œuvre des Eglises Pauvres. » — Dimanche matin a été ouverte à Notre-Dame et au couvent de la Sagesse, rue de la Sagesse, l'exposition de l' « Œuvre des Eglises Pauvres »

Pendant la journée de nombreux visiteurs sont venus admirer les magnifiques ornements confectionnés par les dames de l'œuvre.

Ils ont pu remarquer, des deux côtés, la même richesse dans les étoffes et le même fini dans l'exécution.

Nous ne sommes malheureusement pas assez compétents pour apprécier à leur juste valeur des travaux aussi délicats, et nous devons nous borner simplement à relater quelques impressions d'ensemble.

A Notre-Dame. — L'exposition de la paroisse Notre-Dame est organisée dans une salle réservée de l'église Notre-Dame.

Du haut en bas, les murs sont couverts d'ornements artistement disposés et qui présentent en entrant un merveilleux coup d'œil.

Des rangées de chasubles aux couleurs aussi variées que les étoffes qui les composent, montrent de superbes dessins en broderie ou en application exécutés avec une finesse de détails remarquable.

BOURSE DE PARIS DU 16 NOVEMBRE

FONDS D'ETAT FRANÇAIS & ÉTRANGERS

Pr. clôt.			Ouvert	Clôtur.
102 40	3 0/0	comptant	102 40	102 50
102 57	3 0/0	terme	102 57	102 53
100 80	3 0/0	Amort. compt.	100 75	....
100 90	3 0/0	» terme	100 92	100 87
105 ..	3 1/2	comptant	105 ..	105 20
105 10	3 1/2	terme	105 10	105 12
....		Emprunt Tonkin	92 ..	....
400 ..		Argentins	400 ..	....
104 25		Autriche	104 25	....
60 ..		Brésil	64 ..	64 50
105 25		Chine 4 0/0	105 25	....
....		Egypte unifiée	104 10	104 07
....		Espagne extér. compt.	60 ..	....
67 67		— terme	57 85	58 05
89 60		Italien 5 0/0 comptant	89 75	90 10
89 ..		— terme	90 ..	90 25
104 80		Hongrois 4 0/0	104 80	....
....		Portugais 3 0/0 compt.	....	....
....		— terme	....	....
20 15		Turc (série D) terme	20 12	20 15
101 10		Russe 4 0/0 1890	....	....
102 20		— 3 0/0 1891	98 15	98 30
....		— 4 0/0 1893	....	....
101 60		— 3 1/2 1896	....	....

OBLIGATIONS DU CRÉDIT FONCIER, DES VILLES ET DES CHEMINS DE FER (Cours au comptant)

Pr. cl.			Clôt.	Pr. cl.		Clôt.
68 50	CRÉDIT FONCIER	Bons 1887	68 50	481 ..	VILLES DE PARIS	Ardennes	481 ..
68 ..		— 1888	68 25	484 ..		Est 3 0/0 anc.	485 50
506 50		Commun. 1879	508 25	470 ..		— nouv.	478 25
502 ..		— 1880	500 25	487 ..		Nord 3 0/0 anc.	486 25
401 25		— 1882	402 ..	....		Nord 1 1/2	....
507 50		— 1892	508 75	458 50		— nouv.	458 50
....		Foncières 1877	....	453 50		Orléans 3 0/0 a.	459 75
500 25		— 1879	500 ..	481 ..		— n.	481 50
485 50		— 1880	483 50	450 50		Orléans 2 1/2 0/0	451 ..
100 ..		— 1883	495 50	482 75		Ouest 3 0/0 anc.	483 50
102 ..		— 5 0/0 1885	103 75	479 50		— nouv.	479 25
489 25		F. 50 fr. p. 1892	489 50	....		Sud de France	436 50
631 ..		Obl. 1865-69 3 0/0	636 ..	....		Ecomom. 3 0/0	456 ..
574 50		— 1869 4 0/0	572 50	101 ..		Ville Lyon 1890	101 50
431 ..		— 1869 3 0/0	433 ..	110 ..		Marseille 1877	112 50
420 ..		— 1871 3 0/0	421 ..	119 ..		Bordeaux 3 0/0	115 75
581 ..		— 1875 4 0/0	578 25	530 ..		— 1881	....
528 50		— 1876 4 0/0	529 50	....		Montpellier 1895	....
405 ..		— 1886 3 0/0	407 ..	500 ..		Delle Tunis	499 ..
101 50		— 1891	102 50	....		P.-L.-M. fus. a	....
104 50		— 1892 3 0/0	102 25	....		— fus. n.	....
99 50		— 1894	99 50	....			

Bourse commerciale de Paris du 16 nov. 1896

	Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.		Ouv.	Clôt.
Alcool			**Avoines**			**Farines**		
Cour	21 75	21 75	Cour.	15 65	15 65	Cour.	49 25	48 95
Proch.	22 ..	22 ..	Proch	15 60	15 90	Proch	49 35	49 20
4 prem	22 ..	22 ..	J.-Fév.	16 65	16 65	J.-Fév.	49 80	49 60
4 mai	23 75	23 75	4 prem.	16 75	16 90	4 prem	50 60	49 90
Blés			4 mars	16 75	16 90	4